

La sécurité sociale et l'augmentation des dépenses publiques

Claude Morin

Volume 14, numéro 2, avril 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022320ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022320ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Morin, C. (1959). La sécurité sociale et l'augmentation des dépenses publiques. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 14(2), 277–279.
<https://doi.org/10.7202/1022320ar>

La sécurité sociale et l'augmentation des dépenses publiques

CLAUDE MORIN

La dimension du budget du gouvernement canadien est, chaque année, plus étendue que jamais et la situation est la même au palier provincial et municipal. Pour la présente année le gouvernement fédéral prévoit un déficit de l'ordre de 700 à 800 millions de dollars. On sait qu'il existe tout un ensemble d'explications à cet état de choses; nous n'avons évidemment pas le temps de les mentionner ici, encore moins de toutes les commenter. Un secteur seulement de la dépense publique retiendra notre attention: celui de la sécurité sociale.

* * *

Au cours de l'hiver, certains facteurs ont contribué de façon importante à accroître les déboursés du gouvernement fédéral en matière de bien-être social et de santé publique. A ce propos, retenons d'abord les fortes sommes versées aux centaines de milliers de personnes sans emploi. La récession qui s'achève nous a, en effet, apporté cet hiver un niveau de chômage qui n'est inférieur qu'à celui provoqué par la grande dépression qui a débuté il y aura bientôt 30 ans pour ne se terminer qu'avec la seconde guerre mondiale. On conçoit que les montants déboursés en vertu de la loi de l'assurance-chômage atteindront cette année des sommets encore inégalés. Bien que les chiffres récents n'aient pas encore été publiés, on estime généralement que la caisse de l'assurance-chômage aura, à la fin de la période actuelle et malgré les cotisations payées par les assurés encore au travail, diminué d'au moins 250 millions de dollars par rapport à l'an dernier.

Une autre source de dépenses accrues pour l'état fédéral fut sa participation dans ce programme relativement nouveau de sécurité sociale qu'est l'assistance-chômage. Nous n'avons pas ici à expliquer les modalités particulières de ce programme qu'il convient, en passant, de ne pas confondre avec celui de l'assurance-chômage dont nous venons de parler. Disons seulement que l'assistance-chômage s'applique, entre autres cas, à ce groupe de chômeurs qui se trouvent encore sans emploi après l'épuisement de leur droit à des prestations. Or, les statistiques démontrent que, cet hiver, à cause des difficultés économiques que le pays a traversées depuis 15 à 18 mois, une bonne proportion de travailleurs ont dû faire face à cette situation; ce qui justifie l'accroissement des secours dont ils ont bénéficié. Ce programme d'assistance-chômage est financé à parties égales par le gouvernement fédéral et les provinces qui ont accepté l'offre fédérale de le mettre en vigueur. La province de Québec appartient au groupe minoritaire des provinces qui ne s'en sont pas prévalu. Pourtant, à un moment donné, notre province avait le discutable honneur de compter presque la moitié de tous les chômeurs du pays. On sait que plusieurs de ceux-ci étaient déjà sans travail l'hiver précédent.

Dans le domaine de la santé publique, le programme d'assurance-hospitalisation, institué activement au début de janvier dernier, fournit une troisième source de dépenses fédérales. Celles-ci, bien entendu, ne sont pas encore très élevées, mais plusieurs observateurs sont d'avis qu'un tel programme d'assurance-hospitalisation, dans son application même et aussi ses conséquences, renferme, si l'on peut dire, des germes extrêmement vigoureux de dépenses publiques accrues. Cela est encore plus vrai si l'on songe qu'avec le temps le tout pourrait fort bien se développer en un programme complet d'assurance-santé. Rappelons cependant qu'il s'agit là moins d'une augmentation pure et simple de déboursés gouvernementaux, que d'un transfert du secteur privé au secteur public. En d'autres termes, l'état paie, grâce à des taxes établies à cette fin, les frais que les particuliers avaient auparavant à supporter. L'accroissement éventuel des dépenses totales proviendra du fait que beaucoup de citoyens, trop pauvres pour se procurer les soins hospitaliers, mais trop à l'aise pour bénéficier de l'assistance publique, pourront désormais être traités à l'hôpital. Il faut aussi ajouter qu'en général, et surtout dans les premiers mois, on aura probablement tendance à s'adresser plus souvent à l'hôpital.

Le Québec n'a pas à envisager tous ces problèmes puisque notre province est la seule de toute la Confédération où l'assurance-hospitalisation n'est pas encore acceptée. Il ne semble pas non plus qu'elle le sera de sitôt, du moins d'après les dernières déclarations de nos hommes publics. D'autre part, ceux-ci ne proposent pas d'alternative, ou plutôt se contentent de faire dormir la province sur des lauriers plus ou moins réels. Une telle attitude serait facilement compréhensible et acceptable si le niveau québécois de la santé publique était supérieur à celui du reste du Canada. Or, les statistiques officielles ne se gênent pas pour contredire cette hypothèse.

Il conviendrait enfin de signaler quelques autres programmes qui ont aussi, au cours des dernières années, ajouté au fardeau des dépenses fédérales. Plusieurs pensions ont été augmentées par « hasard » au moment des élections, d'abord de \$40.00 à \$46.00 par mois, puis de \$46.00 à \$55.00. Le gouvernement central paie en entier au moins une de celles-ci (pension de la sécurité de la vieillesse) et en partie plusieurs autres (assistance-vieillesse, invalides, etc.). Les allocations familiales, autre programme très coûteux, sont également un peu plus élevées qu'avant.

* * *

Tout laisse croire que l'intérêt que le public porte actuellement au domaine de la sécurité sociale n'est pas près de s'atténuer. Les questions relatives au maintien du revenu, à l'accroissement du bien-être et à la protection de la santé publique remplissent les colonnes de nos journaux et font l'objet à la fois d'études scientifiques et de déclarations passionnées des adversaires et des partisans de la sécurité sociale. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse entretenir là-dessus le fait demeure

qu'actuellement plus du quart des dépenses budgétaires fédérales est consacré à la sécurité sociale. Seuls les déboursés occasionnés par la défense nationale dépassent les montants que chaque année l'état canadien alloue au maintien du bien-être et de la santé. D'ailleurs, si l'on tient compte de ce que font aussi les provinces et les municipalités dans ce domaine, les dépenses totales de sécurité sociale s'élèvent à 9 ou 10% du revenu national net canadien, dans le secteur du maintien du revenu, de la santé et du bien-être.

Ces proportions ont de quoi faire réfléchir, d'autant plus que rien n'indique qu'elles soient sur le point de décroître. Ce sont des constatations de ce genre qui incitent certaines personnes à s'effrayer des dangers du socialisme et surtout de l'abandon de l'initiative privée du citoyen au soin d'un état graduellement plus puissant et indirectement, plus dispendieux. Si l'on établit, comme beaucoup le font, une relation de cause à effet entre la dimension des budgets gouvernementaux et l'avènement du socialisme, alors nous devons arriver à la conclusion surprenante que le Canada, et, à ce point de vue, la province de Québec également, sont des états socialistes, car depuis un bon nombre d'années leurs budgets, comme nous l'avons dit plus haut, ne cessent de prendre de l'ampleur avec chaque exercice financier. Il est curieux de retrouver une tendance analogue aux Etats-Unis, patrie par excellence de l'entreprise libre.

On peut dès lors se demander si ce phénomène de l'augmentation constante des dépenses du secteur public, si cet élargissement du rôle du gouvernement n'est pas le résultat d'une évolution historique difficilement réversible. En matière de sécurité sociale, par exemple, on peut à priori préférer que l'initiative privée y garde une responsabilité importante, de telle sorte que les charges de l'état en soient diminuées d'autant. L'étendue des difficultés socio-économiques du monde moderne, de même que les exigences de la politique économique, jettent pourtant le doute sur l'efficacité d'une telle formule. Même si d'ailleurs cette formule était parfaitement efficace, les organismes privés d'assurance et d'assistance consentiraient-ils à accepter cette lourde tâche, ou même une partie de celle-ci? L'évidence disponible sur ce sujet nous incline à donner une réponse négative. Ceci n'empêche pas cependant les organismes privés d'assurance et d'assistance d'avoir leur raison d'être et de continuer à jouer un rôle indispensable dans la société.